

CENT-SEIZIEME SEANCE DU  
COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
DES ETATS MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

---

Bâle, le mardi 13 décembre 1977 à 10 heures

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 115e séance.
- II. Evolution des marchés des changes des pays participant à la concertation au cours du mois de novembre 1977 et des premiers jours de décembre
  - Rapport succinct sur la concertation,
  - Adoption du rapport du Comité aux Ministres des Finances des pays de la CEE.
- III. Examen du Rapport No 11 établi par le groupe d'experts présidé par M. Bastiaanse sur la situation monétaire des pays de la CEE<sup>1)</sup>.
- IV. Adaptation de l'Accord du 9 février 1970 instituant un système de soutien monétaire à court terme pour tenir compte des aménagements convenus par le Comité des Gouverneurs dans son rapport au Conseil en date du 17 novembre 1977<sup>2)</sup>.
- V. Suite à donner au mandat par lequel le Conseil des Communautés européennes a invité, le 21 novembre 1977, le Comité des Gouverneurs à examiner, sur la base de la communication de la Commission du 5 octobre 1977 (document COM (77/443) final), de quelle manière la coordination des politiques économiques et financières des Etats membres pourrait être renforcée.
- VI. Renouvellement des accords de swap conclus entre la Banque de Réserve Fédérale de New York et les banques centrales de la CEE.
- VII. Analyse de la 104e série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté).
- VIII. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

---

1) Comme le rapport a été établi et transmis le 27 octobre 1977, M. Bastiaanse, Président du groupe d'experts, adressera avant la séance une courte note qui présentera les principaux événements monétaires qui sont intervenus depuis l'établissement du rapport.

2) Le secrétariat envisage de soumettre, quelques jours avant la séance, les projets de textes portant modification de l'Accord du 9 février 1970.